

Si vous ne visualisez pas correctement ce courriel, [cliquez ici](#)



Fédération du Territoire de Belfort pour la
Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Lettre d'information

[cartedepeche.fr](#)

L'info pêche de *ma fédération*

Mars 2024 - N°96

L'ouverture... c'était le 9 mars...



Toutes nos AAPPMA étaient à pied d'œuvre pour que tout soit prêt pour l'ouverture de la pêche.

En plus des entretiens qui vous ont déjà été listés dans notre bulletin précédent, vous trouverez toutes les nouveautés en cliquant sur le bouton ci-dessous pour voir leurs actions plus en détail.

Suite au partenariat que la fédération de pêche du Territoire de Belfort a mis en place avec le service des gardes champêtre du Grand Belfort, des contrôles ont été réalisés en binômes ce samedi 9 mars 2024, de 7h à 12h, à l'occasion de l'ouverture de la truite.

3 binômes ont effectué des contrôles, ce sont 150 pêcheurs qui ont été contrôlés. Aucune infraction n'a été relevée sur cette matinée, mais cette présence a été félicitée.

L'après midi de 14h à 17h, un agent de la Fédération s'est rendu sur le secteur de Giro /Lepuix (secteur sensible), pas moins de 7 pêcheurs contrôlés.

Au bilan on notera :

4 avertissements :

- * 2 pêcheurs sans carnet de capture, ce dernier leur a été remis en main propre
- * 2 pêcheurs possédant une carte départementale d'une AAPPMA réciprocaire qui pêchaient sur les lots d'une AAPPMA non réciprocaire ; ces derniers n'avaient pas la carte, ni le règlement du département avec la limite des lots, remise en main propre et demande d'arrêter immédiatement la pêche sur ce secteur.

1 PV :

- * 1 pêcheur sans carte soit 2 contraventions de 3ème classe (sans CPMA et sans adhésion AAPPMA).

Nous en profitons pour remercier l'ensemble de nos Gardes Pêche Particulier bénévoles mobilisés dans nos différentes AAPPMA ; ces derniers n'ont relevé aucune infraction, mais ont uniquement donné des avertissements.

Le partenariat avec les Gardes champêtre sera reconduit le week-end de l'ouverture du brochet, soit le 27 avril 2024.

[Ouverture Truite](#)

J'aime La Nature Propre



Pour la 3^{ème} année consécutive, les bénévoles des AAPPMA se sont réunis le 23 mars 2024, autour des Fédérations de Chasse et de Pêche du Territoire de Belfort dans le cadre de l'opération **J'aime La Nature Propre**.

Leur mission... nettoyer les communes, sans oublier les abords de nos lots de pêche. Un important volume de déchets de toutes sortes a ainsi pu être ramassé.

Retrouvez les AAPPMA participantes en cliquant sur le bouton ci-dessous.

JLNP

Le castor est chez nous !





Depuis quelques années, nous avons connaissance de la présence d'une famille de castors d'Europe sur le secteur de l'Allan vers Méziré.

A présent, plusieurs individus ont été vus sur la Bourbeuse à Bourogne, puis sur l'Allaine à Morvillars ainsi que sur la Covatte entre Delle et Florimont.

Ces informations ont vivement intéressé les services de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) qui mènent un recensement cartographié des zones habitées. Des contacts ont été pris pour visualiser concrètement sur le terrain les traces laissées par le castor.

En effet, celui-ci se nourrit de l'écorce des saules après avoir taillé en forme de crayon la base des troncs.



Certains arbres abattus faisaient plus de 50cm de diamètre ce qui démontre l'impressionnante force de leur dentition. Un peu partout, il a été constaté des branches et racines mises à nu. Bien évidemment, cette présence est importante et prouve que les conditions d'habitat sont favorables à l'implantation de ce rongeur.

Nous avons donc profité de l'occasion pour questionner les services de l'État sur la réglementation existante pour ne pas interférer avec cette espèce. Si nous pouvons continuer (durant la période autorisée) à débroussailler et entretenir nos rivières, il est formellement interdit de détruire leur habitat constitué principalement d'une hutte placée sur la berge.

Rien à voir avec le castor d'Amérique qui lui bâtit des barrages imposants.



Mise en place d'un Pôle Régional Environnemental

A la demande de Mme Keller / substitue du procureur de la république de Besançon, toutes les associations en lien avec la protection de l'environnement ont été invitées à participer à une réunion de présentation du parquet du tribunal judiciaire de Besançon et

du Pôle Régional de l'Environnement (PRE) de Franche-Comté. Pour rappel, le parquet (ou Ministère Public) est chargé de poursuivre les personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction. Il dirige les enquêtes. Au contraire, le juge dit « du siège », tranche le litige qui lui est soumis. En matière pénale, il statue sur la culpabilité de la personne inculpée et sur le quantum des peines prononcées. L'objectif de Mme Keller est de faire de ce PRE un modèle national en regroupant toutes ces associations alors qu'elles sont parfois opposées sur certains sujets (exemple avec la régulation du cormoran entre nos FD et la LPO). A nous maintenant de nous organiser en cas d'infraction pour structurer les dossiers afin que l'association locale la plus concernée soit référente et unique contact avec le parquet ceci afin de gagner en efficacité et éviter comme cela arrive régulièrement que plusieurs structures s'emparent du même dossier ce qui freine grandement la procédure.



Dans nos AAPPMA

Nos bénévoles sont toujours présents pour le plus grand plaisir de nos pêcheurs, que ce soit dans l'organisation de manifestations diverses ou dans l'entretien des lots ouverts à la pêche. Cliquez [ICI](#) pour voir les actions menées par ces bénévoles.



Agenda

- POUR INFO : l'étang des Forges a été réouvert à la pêche, avec presque un mois d'avance ! Vous pouvez vous faire plaisir et venir pêcher sur ce bel étang au centre de Belfort. -----

- Assemblée Générale de la Fédération :
Samedi 6 avril 2024 -----

- Open Float Tube organisé par l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers le 28 avril à l'Emprunt 9. Uniquement sur inscription (Pour plus de renseignements, cliquez [ICI](#)). -----

- L'AAPPMA Belfort-Bavilliers organise son traditionnel Enduro Carpes 72h, le Challenge

Jean-Paul Djerba. Notez bien cette date, ce sera le week-end du 17 au 20 mai 2024, à l'étang des Forges de Belfort. Au vu du nombre d'inscription, le tirage au sort des binômes a déjà eu lieu ; les inscriptions sont clôturées.

**Fédération du Territoire de Belfort pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique**

3 bis, Rue d'Alsace 90150 FOUSSEMAGNE
Tél. : 03.84.23.39.49

 <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr>
 www.cartedepeche.fr

[Voir les mentions légales.](#) Pour vous retirer de cette liste d'envoi, [Suivez ce lien.](#)